



28 mars 2022

(22-2541)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

SUISSE: ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES MARQUES
ET DES INDICATIONS DE PROVENANCE

Révision¹

Membre présentant la notification	SUISSE
--	---------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance sur la protection des marques et des indications de provenance
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; Indications géographiques
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/CHE/22_2381_00_f.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CHE/T/8 , IP/N/1/CHE/G/34 , IP/N/1/CHE/24

Brève description du texte juridique notifié

Enregistrements national et international des marques, procédure d'opposition, registre marques, intervention douanière, etc.

Dernières modifications:

Art. 4 al. 3; 4a; 22 al. 3:

- Substitution de parties, modalité pour faire valoir le défaut d'usage.

Signes d'identification sur les montres, intervention douanière, etc.

Dernières modifications:

Art. 52p; 52q; 52r:

- Dispositions d'exécution de l'Acte de Genève en Suisse.

¹ En anglais seulement. Cette révision est circulée afin de communiquer une correction. Veuillez consulter la rubrique "Autres renseignements" pour de plus amples informations.

Langue(s) du texte juridique notifié	Français
Entrée en vigueur	1 décembre 2021
Autre date	Adoption : 18 août 2021

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	21 mars 2022
Autres renseignements	La présente révision est distribuée pour corriger la traduction anglaise du titre du texte juridique notifié. Le terme "origin" a été remplacé par le terme "source" (voir le document IP/N/1/CHE/42). L'ordonnance elle-même n'a pas été modifiée.
Organisme ou autorité responsable	Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) Stauffacherstrasse 65/59g CH – 3003 Berne Téléphone: +41 31 377 77 77 Courriel: info@ipi.ch

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.